



COMMUNE DU LANDERON

Commission Financière et de Gestion

Le Landeron, le 12 avril 2010

Rapport de la commission financière et de gestion relatif aux objets du Conseil général du vendredi 30 avril 2010

La commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 6 avril 2010 afin de délibérer sur les comptes 2009 présentés par le Conseil communal. Cette réunion a eu lieu en présence de Monsieur C. Persoz qui a répondu à l'entière satisfaction des membres de la commission financière et de gestion. Par contre toutes les réponses n'ont pas pu être obtenues et donc un ensemble de neuf questions et remarques a été rédigé à l'intention du Conseil communal.

Dans sa réunion du 12 avril, la commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie afin de délibérer des points à l'ordre du jour du Conseil général du vendredi 30 avril 2010 et pour obtenir les réponses du Conseil communal.

La CFG se prononce exclusivement sur les points 4 et 6 de l'ordre du jour.

4. Comptes 2009

La CFG remercie le Conseil communal et l'administration, en particulier Monsieur Christian Persoz, pour la grande qualité de la présentation des comptes et des explications jointes. La transparence de la comptabilité et la précision des explications fournies ont été particulièrement appréciées. La commission a obtenu sans aucune restriction toutes les informations, tous les éclaircissements et réponses nécessaires à son travail.

Les comptes présentent un excédent de charges de CHF 943 445.-.

La CFG tient à souligner les mesures prises par le Conseil communal et son administration qui ont su prendre les initiatives afin de réduire les dépenses durant l'année 2009. En effet, on constate que, pour l'ensemble des rubriques par nature, les comptes présentés sont en dessous des budgets prévus.

Cependant, l'exercice 2009 est pénalisé par des rentrées fiscales inférieures aux estimations. Le maintien du réseau électrique dans les mains de la commune a permis de maintenir des coûts inférieurs aux années précédentes et ceci pour la grande majorité des habitants du Landeron. Pour les comptes de l'eau, la situation est moins réjouissante, laissant apparaître un léger déficit.

Conclusion : Après cet exercice, la fortune communale a diminué. Pour la CFG, le Conseil communal contrôle les dépenses, et la raison essentielle de ce mauvais exercice doit être imputée à des facteurs exogènes et non maîtrisables.

La CFG à l'unanimité propose d'accepter les comptes 2009.

6. Crédit de CHF 42 000 pour l'acquisition de mobilier scolaire au collège primaire
Arrêté 1169

Après les explications données par le CC, la CFG soutient le CC et accepte ce crédit d'acquisition.

Commission financière et de gestion

Présents, le 6.04.2010: Clément Meyrat, président; Gilliane Bürli; Marcel Doleyres; Pierre de Marcellis, vice-président; Jacques Savoy, secrétaire.

Excusés: Patricia Brossard; Karim-Frédéric Marti.

Présents, le 12.04.2010: Clément Meyrat, président; Gilliane Bürli; Patricia Brossard; Karim-Frédéric Marti; Pierre de Marcellis, vice-président; Jacques Savoy, secrétaire.

Excusé: Marcel Doleyres